



COURSE SOLIDAIRE dons

publié le 07/11/2023

Bonjour,

pour donner suite à plusieurs questionnements, nous nous excusons car nous avons omis d'indiquer, sur le flyer de parrainage, l'ordre à indiqué sur les chèques.

Les chèques sont à transmettre à l'ordre de l'Association Sportive Jean Monnet qui centralise les dons et fera ensuite un chèque global à l'association "Vivre comme avant".

Les élèves doivent donc rapporter :

- 1 . Leur dépliant
- 2 . L'argent en espèces ou un chèque (à l'ordre de : AS Collège Jean Monnet)
- 3 . Le tout dans une enveloppe cachetée avec le nom de l'élève sur l'enveloppe

Ils donneront cette enveloppe au professeur référent pour la classe, si possible, avant le vendredi 24 novembre prochain :

6ème -> M. Deville et 5ème -> Mme Fillon

Merci à vous

L'équipe d'EPS

Portfolio



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.